

SECRETARIAT GENERAL DE LA CICOS

N _____/CICOS/SG/

SELECTION DE CONSULTANTS

DEMANDE DE PROPOSITIONS

DP N°: 151/CICOS/SG

**Sélection de Consultants pour la prestation des services d' :
Amélioration du Géoportail de la CICOS dans le cadre de la mise en
œuvre du projet CICOS/GMES&Africa**

Client: CICOS

Pays: Afrique

**Projet: GMES & Africa sur la Gestion de l'Eau et Ressources
Naturelles en Afrique centrale**

Emise le: 12 Septembre 2021

PREMIERE PARTIE

Section I - Instructions aux soumissionnaires

Les présentes instructions dérivent les procédures et conditions de soumissions des propositions pour le service d'amélioration du Géoportail de la CICOS.

Article 1: Identification de l'Organisation qui lance le marché.

L'Organisation qui lance la Demande de Proposition(DP) est la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) qui est un Organisme sous régional comprenant six pays membres, qui sont : la République d'Angola, la République du Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo et la République Gabonaise. La CICOS a comme mandats la promotion de la Navigation Intérieure et la Gestion des Ressources en Eau du Bassin du Congo. Son siège est situé sur l'Avenue Wagenia n° 24 (croisement avec l'Avenue Poids-Lourds), Building Kilou 3e étage, Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo. Tél.: (243) 01 25 10 35 65 / E-mail : cicos_inst@cicos.int, cicos_inst@yahoo.fr, Site web : www.cicos.int.

Article 2: Objet et coût de la DDP

2.1. Objet de l'offre

L'Objet de cette DDP est le recrutement d'un Consultant de la région Afrique pour les prestations sur l'amélioration du Géoportail de la CICOS. Le Géoportail est destiné à l'accès aux informations sous forme de couche Web Map Services (WMS), à l'interrogation des données à référence spatiale et notamment les cartes de navigation élaborées pour les rivières Sangha, Oubangui et Kasai en vue de leur dissémination.

2.2 Frais de préparation de la proposition

Le Soumissionnaire prendra à sa charge tous les coûts liés à la préparation et la soumission de la DDP.

La CICOS ne peut en aucun cas être tenue responsable ou redevable de ces dépenses, quel que soit le déroulement ou le résultat obtenu par le soumissionnaire.

Article 3: Condition pour la soumission de la Proposition

3.1 Contenu de la Proposition

Les propositions doivent couvrir l'ensemble des spécifications des services stipulés dans les Termes de Référence de la présente Demande de Proposition.

Les propositions qui ne couvriront qu'une partie de ces spécifications seront rejetées.

3.2 Le soumissionnaire est tenu d'examiner toutes les instructions et les Termes de Référence.

Tout non-respect de ces documents se fera au détriment du Soumissionnaire et sera susceptible d'avoir un effet négatif sur l'évolution de sa Propositions.

3.2 Sont exclus les soumissionnaires qui:

Sont en état de faillite, de liquidation, de cessation ou suspension d'activités, de règlement judiciaire ou qui sont dans une situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales dans leur pays de siège ;

Font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;

Ont fait l'objet d'une condamnation prononcée, par un jugement ayant autorité de la chose jugée pour tout déficit affectant la moralité professionnelle;

Ont commis, en matière professionnelle, une faute grave constatée par tout moyen dont les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier;

Sont en situation irrégulière pour le paiement de leurs impôts et tâches selon les dispositions légales dans leur pays de siège.

Article 4 : Préparation et soumission de la Proposition

4.1 Langue de la soumission

La proposition préparée par le Soumissionnaire de même que toutes les correspondances et documents relatifs aux à la Proposition entre le Soumissionnaire et la CICOS seront écrits en français. Le Rapport final sera écrit en français et en Anglais.

4.2 Document constitutifs de la soumission

La Proposition comprendra les documents suivants :

Le dossier administratif et fiscal ;

La partie technique et opérationnelle de la Proposition ainsi que la Proposition financière, démontrant que le soumissionnaire a la capacité suffisante d'offrir les services sollicités avec qualité;

Les CV de(s) Expert(s) affecté(s) à la prestation et les tâches;

Le tableau de coût complété, daté et signé;

L'acte d'engagement complété, daté et signé.

4.3 Le Dossier administratif et fiscal

Le dossier administratif et fiscal comprendra les documents suivants :

1) Les documents juridiques et fiscaux

2) Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le soumissionnaire, pour justifier :

a) qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,

b) Qu'il n'est pas en (ou n'a pas fait l'objet d'une procédure de) faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventifs, cessation d'activité ou situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales;

c) Qu'il n'a pas commis, en matière professionnelle, une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier,

d) Qui, suite à la procédure de passation d'un marché, n'a pas été déclaré en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.

4.4 Les coûts de la Proposition

Le Soumissionnaire indiquera les coûts de service qu'il se propose de fournir en vertu du futur contrat dans un Tableau des coûts.

4.5 Devises de la Proposition

Les Propositions des soumissionnaires seront libellées en euros.

Article 5: Validité de l'offre

Les soumissions resteront valides pendant quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date limite de soumission des Propositions arrêtées par la CICOS. Une Proposition dont la durée de validé est inférieure à ces 90 jours sera susceptible d'être rejetée pour cause de non-conformité aux spécifications.

Dans des circonstances exceptionnelles, la CICOS pourra proroger le délai de validité de l'offre. Il ne sera pas demandé ni permis aux Soumissionnaires acceptant cette prorogation de modifier les termes de leur soumission.

Article 6 : Conditions de remise des propositions

Le Soumissionnaire doit préparer deux exemplaires de la Proposition, portant respectivement et distinctivement la mention « **Original** » et « **Copie de la Proposition** ». En cas de divergence entre les deux documents, c'est l'original qui doit faire autorité.

Les deux exemplaires de la Proposition doivent être facilement lisibles et signés par le Soumissionnaire ou par la ou les personnes dûment autorisées à représenter le Soumissionnaire pour ce qui touche au futur contrat. Cette dernière autorisation doit être dûment appuyée en joignant à la Proposition une procuration écrite.

Une Proposition ne doit comporter ni interligne, ni suppression, ni rature, à l'exception de celles jugées nécessaires pour corriger les erreurs faites par le Soumissionnaire, auquel cas ces corrections doivent être paraphées par la ou les personnes signataires de la Proposition.

Article 7 : Paiement

Dès qu'un prestataire sera retenu à l'issue de cet appel d'offres et que ce dernier signe un contrat de prestation de services pour la réalisation de ce marché, la CICOS payera les prestations selon les modalités convenue avec le prestataire, après acceptation des factures soumises par ce dernier, conformément au service rendu de façon satisfaisante.

Article 8 : Soumission des Propositions

Le Soumissionnaire devra sceller la Proposition dans une enveloppe extérieure renfermant deux (2) enveloppes intérieures, comme indiqué ci-dessous.

1) L'enveloppe extérieure doit être déposée au :

Secrétariat Général de la CICOS, A l'attention de Madame le Secrétaire Général. Et porter la mention spécifique « **GMES&Africa_Amélioration du Géoportail de la CICOS** » - **Prestations de service.**

2) Les deux (2) enveloppes intérieures doivent porter le nom et l'adresse du Soumissionnaire:

a) la première enveloppe intérieure doit contenir: (i) les copies légalisées de toutes les pièces constituant le dossier administratif et fiscal ; (ii) l'Acte d'engagement complété et signé par le Soumissionnaire; (iii) les éléments des réponses aux informations spécifiées dans la proposition technique et opérationnelle. Ceci en 3 exemplaires portant respectivement la mention « Original » et « Copie ».

b) la deuxième enveloppe intérieure doit contenir la Proposition financière.

Il faut noter que si les enveloppes intérieures ne sont pas scellées et marquées conformément aux instructions stipulées dans la présente clause, elles seront rejetées.

3) Les enveloppes contenant les Propositions, doivent être déposées au Secrétariat Général de la CICOS tous les jours ouvrés, entre 9 heures et 17 heures ou envoyée par courrier express à :

L'Attention de Madame le Secrétariat Général de la CICOS, Avenue Wagenia n° 24 (croisement avec l'Avenue Poids-Lourds), Building Kilou 3^e étage. Tél. : (243) 01 25 10 35 65 / E-mail : cicos_inst@cicos.int, cicos_inst@yahoo.fr

Site web: www.cicos.int / Kinshasa/Gombe - République Démocratique du Congo

Article 9 : Délai de soumissions des propositions

9.1 Délai limite de soumission

La CICOS doit recevoir les Propositions à l'adresse indiquée au plus tard le vendredi, 28 Septembre 2021 à 17h00.

9.2 Proposition déposées hors délai

Toute proposition reçue par le Secrétariat Général de la CICOS après la date limite tel que spécifiée dans la clause relative au délai de soumission des Propositions, sera rejetée.

9.3 Modification et retrait des Proposition

Le Soumissionnaire peut retirer sa Proposition après dépôt, à la condition qu'une notification écrite soit reçue par le Secrétariat Général de la CICOS avant la date butoir de soumission des Propositions.

La notification de retrait du soumissionnaire doit être préparée, scellée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de la clause relative au Délai de soumission des propositions. La notification de retrait peut aussi être adressée par E-mail, mais elle doit dans ce cas être suivie d'une copie de confirmation signée.

Aucune Proposition ne peut être modifiée après le délai limite de soumission des Propositions.

Aucune Proposition ne peut être retirée dans la période se situant entre le délai de soumission des Propositions et la date d'expiration de la période de validité de la Proposition.

Article 10 : Ouverture et évaluation des Propositions

10.1 Ouverture des Propositions

Le Secrétariat Général de la CICOS procédera à l'ouverture des Propositions en présence du Comité de Recrutement de la CICOS appuyé par quelques Experts de l'équipe du projet GMES&Africa/CICOS.

10.2 Clarification des Propositions

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des Propositions, la CICOS peut, à sa discrétion, demander au Soumissionnaire de clarifier sa proposition. La demande de clarification et la réponse doivent être formulées par écrit, et aucun changement des coûts ou du contenu de Proposition ne sera demandé, proposé ni permis.

10.3 Examen préliminaire

Le Comité de Recrutement de la CICOS renforcé examinera les Propositions pour s'assurer qu'elles sont complétées, qu'elles ne comportent aucune erreur de calcul, que les documents ont été dûment signés et que ces Propositions répondent globalement aux conditions stipulées.

Les erreurs arithmétiques seront rectifiées sur la base suivante : s'il existe une divergence entre le prix unitaire et le prix total obtenu par la multiplication du prix unitaire et de la quantité, prix unitaire prévaudra, et le prix total sera corrigé en prenant celui-ci comme base. Si le Soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, sa Proposition sera rejetée. S'il existe une divergence entre les montants entre chiffres et entre les lettres, c'est le montant en lettres qui prévaudra.

Avant examen détaillé, le Comité évaluera le degré de réponse substantielle de chaque Proposition par rapport à la Demande de Proposition. Sur cette base, une Proposition apportant une réponse substantielle est une Proposition qui se conforme à toutes les spécifications et conditions de Demande de Propositions sans déviation majeure. La détermination par le Comité ad hoc du degré de réponse de la Proposition doit être basée sur le contenu de la Proposition elle-même, sans considérations de quelque raison extrinsèque que ce soit.

10.4: Evaluation et comparaison des Propositions

L'évaluation des Propositions se déroulera en deux temps: l'évaluation de la Proposition technique est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Pour ce qui est de l'évaluation des propositions techniques, l'offre est considérée comme admissible lorsque le soumissionnaire obtient une note technique minimale de 70% sur score total maximum de 100 points (note technique qualitative).

La proposition technique est évaluée sur la base de son degré de réponse à la Mission

En effet, afin de faciliter cette évaluation technique, le Prestataire est tenu de formuler de manière claire et concise ses réponses conformément aux instructions indiquées dans le document Annexe IV

Lors de la deuxième étape, les offres financières des prestataires ayant obtenu la note technique minimale de 70% lors de l'évaluation technique seront comparées.

Les pondérations attribuées respectivement à la Proposition technique (T) et à la Proposition financière (F) sont: $T=70$ et $F=30$

Les Propositions sont classées en fonction de leur note technique (Nt) et de prix (Np) combinées en utilisant les pondérations (T= la pondération attribuée à la Proposition Technique; F= la pondération attribuée à la Proposition financière; $T+F=1$) comme suit : $N=Nt \times T\%+Np \times F\%$.

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu le cumul de note le plus élevé

10.5 Critère d'évaluation technique

Suivant spécifications définies dans les Termes de Référence

Article 11: Attribution du Contrat

11.1 Critère d'attribution du Contrat

La CICOS se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute Proposition, ainsi que d'annuler le processus de Demande de Propositions et de rejeter toutes les Propositions à quelque moment que ce soit préalablement à l'attribution du Contrat, sans encourir de fait aucune responsabilité vis-à-vis du Soumissionnaire concerné et sans avoir aucune obligation d'informer le ou les Soumissionnaires des raisons qui ont motivé son action.

Avant l'expiration de la période de validité de la proposition, la CICOS attribuera le contrat au Soumissionnaire le plus qualifié et dont la Proposition, après évaluation, est considérée comme répondant la mieux aux besoins de la prestation, des exigences de l'activité concernée et de la CICOS.

Section II – Termes de référence

2.1 INTRODUCTION

2.1.1 PORTEE DU DOCUMENT

Ce document décrit les termes de référence pour engager la société privée (consultant) pour l'amélioration du Géoportail de la CICOS capable de visualiser toutes les cartes et spécifiquement les cartes électroniques de navigation sur les différents fleuves (Sangha, Oubangui et Kasai).

2.1.2 CONTEXTE

Le projet GMES& Afrique, financé par l'Union européenne par l'intermédiaire de l'Union africaine, a débuté en 2018 et s'inscrit dans la continuité des projets AMESD et MESA qui visaient notamment à renforcer les capacités de gestion de l'information, de prise de décision et de mise en œuvre des politiques de gestion des ressources en eau des pays de la région d'Afrique centrale vers les institutions régionales.

Le thème "Gestion de l'eau et des ressources naturelles" coordonné par la CICOS répond au souci de développement, de consolidation, d'extension, d'amélioration et d'opérationnalisation des services développés dans le cadre des projets précédents.

Les principales activités menées sont les suivantes : acquisition de données d'observation de la Terre et de mesures sur le terrain ; développement, amélioration et extension des services (navigation fluviale, bilan hydrique, surveillance des zones inondées en forêt et suivi de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs d'Afrique centrale) ; renforcement des capacités et sensibilisation des acteurs.

Cinq institutions travaillent au sein du consortium dirigé par la CICOS, à savoir : le Centre de Recherches Hydrologiques (CRH) au Cameroun, le Groupement "Intérêt Economique - Service Commun d'Entretien des Voies Navigables (GIE-SCEVN) pour le Congo et l'Afrique Centrale, la Commission du Lac Tchad (LCBC), l'Observatoire Satellital des Forêts de l'Afrique Centrale (OSFAC) et l'Université de Kinshasa (UNIKIN) en D. R. Congo.

Les principaux objectifs spécifiques poursuivis dans le cadre de ce projet GMES& Afrique /CICOS sont : l'amélioration de l'accès et de la capacité de traitement des données d'observation de la terre pour la gestion de l'eau et des ressources naturelles, le développement, la consolidation et l'extension des services opérationnels développés dans le cadre de MESA et

AMESD, le renforcement des capacités des experts nationaux et de la CICOS et la sensibilisation des décideurs et politiciens sur l'utilité des services et produits.

Ainsi, trois services opérationnels et leurs produits sont en cours de développement, d'amélioration ou de consolidation. Il s'agit du suivi des ressources en eau, avec un accent particulier sur l'évolution des niveaux d'eau pour la navigation fluviale ; du suivi de l'équilibre hydrologique des sous-bassins et de la qualité des eaux des grands lacs de la région d'Afrique centrale ; du suivi de la dynamique des zones inondées sous les forêts de la Cuvette centrale.

2.1.3 PERIODE

La durée est de 14 jours allant du 14 au 28 septembre 2021.

2.1.4 LOCALISATION

La consultance sera réalisée aux lieux suivants :

- CICOS-Kinshasa – R.D. Congo
- Au siège du Consultant privé

2.1.5 OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CONSULTANCE

L'objectif de cette consultation est l'amélioration de la plateforme de diffusion CICOS (Géoportail), l'accès aux informations des couches WMS (Web Map services), la recherche de données géo-référencées et en particulier les cartes établies à partir des rivières Sangha, Oubangui et Kasai.

L'objectif des cartes de l'IENC est d'améliorer la sécurité du trafic, d'accroître l'efficacité de la navigation intérieure, de réduire la charge de travail liée à la navigation d'un bateau, de calculer des itinéraires et de fournir aux navigateurs des informations actualisées sur les lieux et les aides à la navigation.

Plus spécifiquement la consultance vise :

- La configuration et la gestion locale du serveur ;
- La mise à jour automatique du serveur avec les nouvelles éditions de cartes.
- Le développement d'une interface permettant l'accès et l'exploitation à distance des informations contenues dans les cartes du Geoportail.

L'offre doit comprendre :

Une Proposition technique détaillée, décrivant la manière dont les aspects techniques sont traités : traitement du service Cela comprendra les bibliothèques à utiliser ainsi qu'un chronogramme détaillé, l'approche de développement, etc.

Une Proposition financière détaillée, décrivant les différents coûts alloués aux différentes tâches.

2.1.6 RESULTATS ATTENDUS

Amélioration du Géoportail grâce à l'utilisation des fonctions ou éléments :

Les cartes sont visualisées et interrogées via un navigateur web ;

carte navigable

échelle de visualisation de la carte

Les cartes se régénèrent d'elles-mêmes de manière précise et instantanée

les sondes sont identifiées par une échelle

les sondes défavorables sont affichées à n'importe quelle échelle

Les zones de nouveaux sondages sont visualisées et leurs dates sont affichées ;

la visibilité des différentes couches de l'application est contrôlée ;

Le téléchargement de cartes pour une utilisation sur Smartphone est rendu possible ;

Les capacités des Experts de la CICOS sont renforcées.

2.1.7 JUSTIFICATION DE L'EXPERTISE

L'expertise mentionnée ci-dessus est justifiée par l'exigence globale du projet d'impliquer le secteur privé africain travaillant dans le domaine de l'espace dans le développement des produits opérationnels.

Table 2: Homme-Jour

Effort	Description	Quantité
Homme-Jour	Consultance à la CICOS	18
Voyages	Siege / Kinshasa / siège	2
Achat (s'il y en a un)	aucun	0
Total		20

2.1.8 TÂCHES

Table 3: Description de tâches

Id	Tâche	Description
0	Mission préparatoire et réunion lancement	Analyse de la l'état actuel du Géoportail Présentation de l'approche méthodologique et plan de renforcement de capacités des Experts de la CICOS
1	Amélioration du Géoportail	Mise des fonctions de visualisation de cartes, interrogation de carte, visualisation de sondes, navigation sur cartes, modification des échelles, mise sur l'Application Smartphone, scripts nécessaires à l'amélioration du fonctionnement du Géoportail.
2	Session de formation pour les Experts de la CICOS	Horaire de formation, module de formation, Evaluation, annexes
3	Elaboration de Rapports	Présenter des Rapports de différentes tâches réalisées avec leurs annexes

2. 1.9 PLANNING

Table 4: Planning

Task Id	Date d'exécution	Calendrier prévu	Lieu
0	T0	01-04 Juin 2021	siège
1	T0+1	07 – 18 Juin 2021	CICOS

2.1.10 LIVRABLES ET ÉTAPES CLÉS

Table 5: Livrables

Id	Livrable	Type	Format	Date
1	Lancement de la consultation et de l'analyse de l'état actuel du Géoportail	Rapport	Document Electronique (Word, pdf)	07 Juin 2021
2	Amélioration du géoportail grâce à ces fonctions ou éléments : Les cartes sont visualisées et interrogées via un navigateur web ; carte navigable échelle de visualisation de la carte Les cartes se régénèrent d'elles-mêmes de manière précise et instantanée les sondes sont identifiées par une échelle les sondes défavorables sont affichées à n'importe quelle échelle Les zones de nouveaux sondages sont visualisées et leurs dates sont affichées ; la visibilité des différentes couches de l'application est contrôlée ; Le téléchargement de cartes pour une utilisation sur Smartphone est rendu possible.	Rapport	Document Electronique (Word, pdf)	16 Juin 2021
3	Rapport global de la Consultance	Rapport	Document Electronique (Word, pdf)	18 Juin 2021

Reportage:

3 rapports seront soumis par le consultant en raison d'un rapport par tâche ci-dessus (en version française et anglaise) ;

Un rapport global du consultant doit être soumis en trois exemplaires par le consultant à la fin de la mission (en version française et anglaise).

2.1.11 COMPÉTENCES

Id	Domaine Compétence
1	Des compétences approfondies dans le développement de services web
2	Expérience confirmée dans le développement d'outils/interfaces cartographiques pour la visualisation interactive de données à référence spatiale (GeoServer, MapServer, Leaflet, OpenLayers, Python, ...) (au moins cinq references requises)
3	Bonne connaissance de Python, HTML5, PHP, java script and CSS
4	Autres references jugées utiles

Le consultant doit avoir une grande expérience (10 ans) dans le développement d'outils et d'interfaces cartographiques

2.1.12 EDUCATION / QUALIFICATION

Id	Diplôme	Domaine
1	Ingénieur ou Master	géoscience

2.1.13 EXPÉRIENCE ACQUISE

Id	Description
1	10 ans d'expérience dans le développement de Géoportails.
2	Être un Bureau africain

2.1.14 COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Langue	Niveau requis
Français	Très bon (écrit, parlé, lu)
Anglais	Très bon (écrit, parlé, lu)

DEUXIEME PARTIE

Section III - Signature du Contrat

Le Soumissionnaire retenu doit, sous les conditions définies par la CICOS, parapher, signer, dater et renvoyer le contrat de prestation de service avec la CICOS dans un délai de 5 jours à compter de la date de réception du contrat de prestation.

Fait à Kinshasa, le

Pour la CICOS

Mme Judith ENAW née EFUNDEM AGBOR

Secrétaire Générale de la CICOS